

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 023-200103091-20260629-202658RPQSEAU-DE

S²LOW

confluence
EAUX

RPQS

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC

DE L'EAU POTABLE

Exercice

2025

Dans le cadre du décret n° 95.635 du 06 mai 1995 relatif et la qualité des services publics de l'eau potable, le Président au Comité Syndical, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce quel que soit le mode d'exploitation.

Le rapport annuel est mis à la disposition du public sur place au siège du syndicat, et dans toutes les mairies adhérentes, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Comité Syndical. Le public est avisé par le Président de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport est adressé à Monsieur le Préfet par M. le Président.

Rapport présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2017.

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES :

Présentation du territoire desservi.....	4 à 5
Mode de gestion du service	6 à 8
Estimation de la population desservie.....	7 à 8
Nombre d'abonnés.....	9 à 14
Les ressources	15
Les ouvrages	15 à 17
Linéaire de réseaux de desserte	18

2. LES VOLUMES :

Volume d'eau prélevé par forage (2025)	18
Volume produit.....	19
Achats d'eau	19
Volume vendu	19
Autres volumes	20
Volumes consommés autorisés.....	20
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau.....	20

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU :

Rendement du réseau de distribution.....	20 à 21
Indice linéaire des volumes non comptés.....	21
Indice linéaire de pertes en réseau.....	21
Interventions sur le réseau : DT déclaration de travaux / DICT Déclaration d'intention de Commencement de Travaux.....	21
Travaux liés à l'exploitation du réseau et des ouvrages	21

4. LES INDICATEURS FINANCIERS :

Prix de l'eau.....	23
Facture d'eau potable	24
(Annexe 1 - facture eau, pages 38 à 39).	
Etat et durée d'extinction de la dette de la collectivité	25
Dépenses et recettes de la collectivité.....	26
Taux impayés.....	26

5. INDICATEURS DE PERFORMANCE :

Qualité de l'eau.....	27
-----------------------	----

(Annexe 2 - analyses eau, page 40).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	28 à 30
Indice d'avancement de protection des ressources en eau	31 à 32
Délai maximal d'ouverture des branchements.....	32
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées.....	32
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	32

6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Branchements en plomb.....	33
Travaux	33
Programme de travaux	33 à 34
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	34
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	34

7. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :

Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	35
Opérations de coopération décentralisée.....	35

8. CONCLUSION : récapitulatif des indicateurs..... 36 à 37

1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le **Syndicat Mixte Confluence Eaux** est un syndicat mixte fermé.

Compétences liées au service :

-  Captage,
-  Traitement,
-  Distribution,



Le Syndicat Mixte Confluence Eaux a un règlement de service de l'eau,

Transmis aux nouveaux abonnés tout au long de l'année,



Le Schéma directeur et le PGSSE (Plan Général de la Sécurité Sanitaire des Eaux) sont en cours de projet sur l'ensemble du nouveau territoire de Confluence Eaux.



Le Syndicat Mixte Confluence Eaux n'est pas doté de CCSPL (COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX).

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI :

UGE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE 2026

0 10 20 km

Limites administratives

COMMUNES

UGE 2026

COMMUNES

CA DU GRAND GUERET

CONFLUENCE EAUX

SIAEP DE BOURNAZEAU

SIAEP DE GARTEMPE SEDELLE

SIAEP DE LA REGION D'AHUN

SIAEP DE LA ROZEILLE

SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE

SIAEP DE ST LOUP ST CHABRAIS

SIAEP DE ST SEBASTIEN CROZANT

SIAEP DE ST SULPICE LES CHAMPS VALLIERE

SIAEP DE STE SEVERE SUR INDRE

SIAEP DES MONARDS

SIAEP DU VAL DE CREUSE

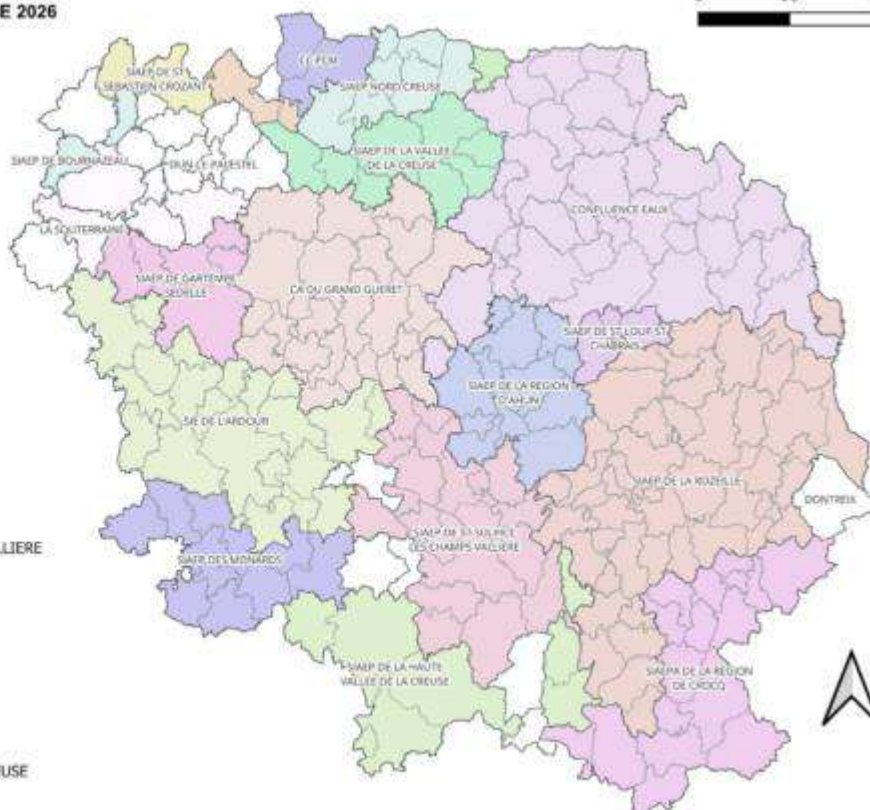
SIAEP NORD CREUSE

SIAEP DE LA REGION DE CROCQ

SIE DE L'ARDOUR

CC PCM

SIAEP DE LA HAUTE VALLEE DE LA CREUSE



source : données issues du Département de la Creuse



35 COMMUNES

Sont adhérentes au service de l'eau potable, communes situées au Nord Est du Département de la Creuse :

Auge, Bétête, Bord-Saint-Georges, Boussac, Boussac-Bourg, Budelière, Bussière-Saint-Georges, Chambon-sur-Voueize, Clugnat, Domeyrot, Évaux les Bains, Gouzon, Jalesches, Jarnages, La Celle-sous-Gouzon, Ladapeyre, Laveaufranche, Leyrat, Lussat, Lépaud, Malleret-Boussac, Nohant, Nouzerines, Parsac, Pionnat, Saint-Hilaire-La-Plaine, Saint-Marien, Saint-Pierre-Le-Bost, Saint-Silvain-Bas-Le-Roc, Saint-Silvain-sous-Toulx, Soumans, Toulx-Sainte-Croix, Trois-Fonds, Verneiges, Viersat.



VILLAGES SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE CONFLUENCE EAUX ALIMENTÉS PAR LE S.I.A.E.P. DE SAINT LOUP- SAINT CHABRAIS :



SUR LA COMMUNE DE GOUZON :

- Les Forges
- La Petite Garde
- La Grande Garde
- Gouzougnat
- Le Mancis
- Le Maupas
- Lauradoueix
- La Chaise Brune
- Sourdoux
- Voueize
- La Tuilerie
- La Chabanne
- L'Arbre de la Marche
- Villaudy
- Montegeas



SUR LA COMMUNE DE PARSAC :

- Gladière



Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service de distribution d'eau potable est exploité en régie directe par le Syndicat Mixte Confluence Eaux à l'exception des communes de Saint-Hilaire-la-Plaine et Pionnat, pour lesquelles une prestation d'exploitation est confiée à l'entreprise SAUR.

Marché de prestation de service :



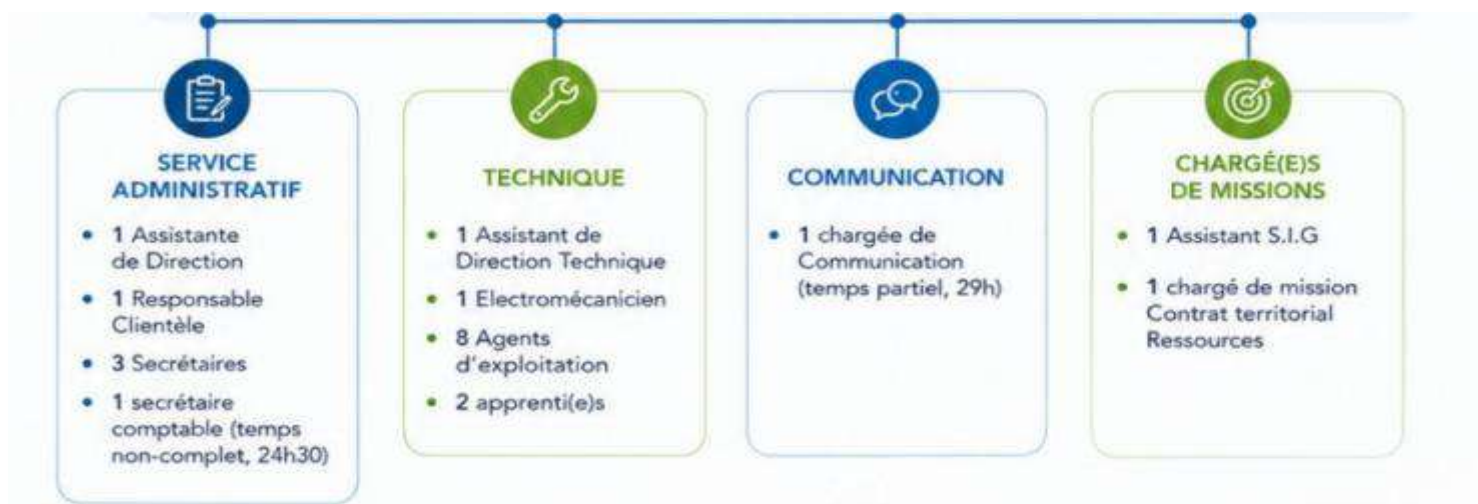
Un marché public a été conclu, un contrat tripartite avec la société SAUR pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations sur les communes de Saint-Hilaire-la-Plaine et Pionnat jusqu'au 31.12.2025 et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Montant annuel de la prestation : 55 050 €



Régie directe : La collectivité assure la partie administrative, le service technique, service communication et suivi du contrat territorial « ressources ». En outre, la collectivité effectue la gestion des abonnés, la facturation, le suivi des installations, le suivi et réparations des réseaux, le relevé des compteurs (radio-relève et manuel), le changement de compteurs, les devis des nouveaux branchements... Elle compte **22 agents** :

- 1 Directrice Générale des Services
- 1 Directeur technique



AGENTS	DROIT PUBLIC	DROIT PRIVE
 Titulaires CNRACL	5 TC	-
 Titulaire Régime Général	1 TNC (24h30)	-
 CDI	-	9
 CDD	1 (mission CDG)	4
 Détachement	1 TC	
 Apprentis	1	1
TOTAL	9	14

TC : temps complet / TNC : temps non complet



POSTES FINANCÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU :

- 1 poste Chargée de mission Contrat Territorial
- 1 poste chargée opération Economie d'eau
- 1 poste Chargée Etude de transfert



MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2025 :

- Départ d'une secrétaire au 31.10.2025 (rupture CDD)



MONTANT DES DÉPENSES DE PERSONNEL (CFU 2025):

895 135.32€



ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LOW

ID : 023-200103091-20260629-202658RPQSEAU-DE

Communes	Code Postal	Code INSEE	2024		2025 (31/12/2025)	
			Population totale (2021 entrée en vigueur au 01.01.2024)	Population municipale (2021 entrée en vigueur au 01.01.2024)	Population totale (2022 entrée en vigueur au 01.01.2025)	Population municipale (2022 entrée en vigueur au 01.01.2025)
Auge	23170	23009	91	91	92	92
Bétête	23270	23022	386	380	389	395
Blaudeix	23140	23023	107	106		
Bord-Saint-Georges	23230	23026	368	364	368	371
Boussac	23600	23031	1246	1242	1236	1247
Boussac-Bourg	23600	23032	699	687	686	700
Bussière-Saint-Georges	23600	23038	712	707	262	269
Budelière	23170	23035	261	255	718	722
La-Celle-Sous-Gouzon	23230	23040	870	859	162	163
Chambon-sur-Voueize	23170	23045	652	650	794	810
Clugnat	23270	23064	238	236	652	655
Domeyrot	23140	23072	1315	1291	229	235
Évaux-les-Bains	23110	23076	1582	1560	1277	1301
Gouzon	23230	23093	94	92	1558	1596
Jalesches	23270	23098	462	456	95	97
Jarnages	23140	23100	156	155	498	504
Ladapeyre	23270	23102	357	351	360	367
Lavaufranche	23600	23104	242	240	232	237
Leyrat	23600	23108	371	367	143	146
Lépaud	23170	23106	143	142	359	365
Lussat	23170	23114	409	401	416	420
Malleret-Boussac	23600	23120	183	179	175	179
Nouhant	23170	23145	292	289	313	316
Nouzerines	23600	23146	242	236	237	243
Parsac	23140	23149	718	713	825	830
Pionnat	23140	23154	733	722	721	734
Saint-Hilaire-la-Plaine	23150	23201	218	213	209	214
Saint-Marien	23600	23213	196	193	196	199
Saint-Pierre-le-Bost	23600	23233	121	121	119	119
Saint-Silvain-Bas-le-Roc	23600	23240	415	411	410	415
Saint-Silvain-Sous-Toulx	23140	23243	578	572	146	149
Soumans	23600	23174	149	147	611	616
Toulx-Sainte-Croix	23254	23254	253	251	252	255
Trois-Fonds	23270	23255	124	124	141	142
Verneiges	23170	23259	122	121	119	121
Viersat	23270	23261	292	287	278	283
TOTAUX			15397	15211	15278	15507



Population totale 2026 – AEP
(source Insee) :

15 507 habitants.



Population municipale 2026
(source Insee) :

15 278 habitants.



Indicateur D101.0 :
Nombre d'habitants desservis :

15 507

	2024	2025
Nombre d'abonnés	11 332	11 420
Variation du nombre d'abonnés	0	+ 88



Le **nombre d'abonnés** pour l'exercice 2025 est de **11 420**

• **Nombre d'abonnés par commune adhérente :**

	Nombre abonnés	2024	2025
1	AUGE	83	84
2	BETETE	319	326
3	BLAUDEIX	80	80
4	BORD SAINT GEORGES	298	301
5	BOUSSAC	1024	1021
6	BOUSSAC - BOURG	508	511
7	BUDELIERE	384	382
8	BUSSIÈRE SAINT GEORGES	192	193
9	CHAMBON SUR VOUEIZE	597	623
10	CLUGNAT	565	568
11	DOMEYROT	219	219
12	EVAUX LES BAINS	957	989
13	GOUZON	884	889
14	JALESCHES	89	87
15	JARNAGES	321	330
16	LA CELLE SOUS GOUZON	114	114
17	LADAPEYRE	280	282
18	LAVAUFRANCHE	188	186
19	LEPAUD	263	265
20	LEYRAT	102	103
21	LUSSAT	320	321
22	MALLERET BOUSSAC	168	168
23	NOUHANT	202	205

24	NOUZERINES	222	223
25	PARSAC-RIMONDEIX (+ BLAUDEIX)	529	531
26	PIONNAT	495	494
27	SAINT HILAIRE LA PLAINE	140	139
28	SAINT MARIEN	170	169
29	SAINT PIERRE LE BOST	116	115
30	SAINT SILVAIN BAS LE ROC	295	293
31	ST-SILVAIN SOUS TOULX	138	137
32	SOUMANS	455	453
33	TOULX SAINTE CROIX	279	279
34	TROIS-FONDS	95	96
35	VERNEIGES	62	63
36	VIERSAT	179	181

TOTAUX

11332

11420



- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km est de **9,27 abonnés / km** au 31.12.2025. (1 232km). (9.2 au 31.12.2024)
- ✓ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,36 habitants/abonnés** au 31.12.2025. (1.36 au 31/12/2024) (15 507hab/11 420ab)
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **73.78m³ / abonné** au 31.12.2025 (**859 619 m³** / 11 420). (73.17m³ au 31/12/2024)



Exploitation en 2025 :

	2024	2025
Branchements neufs et/ou branchements parcelles viabilisées	52	49
Réouvertures	18	24
Fermetures définitives	29	46
Fermeture provisoire	1	7

• Parc de compteurs :

	2023	2024	2025
Compteurs changés dans l'année	497	221	1101



Le Syndicat Mixte Confluence Eaux a changé **1101** compteurs en 2025.

• Compteurs équipés de têtes émettrices

Le Syndicat Confluence Eaux équipe les compteurs d'eau de **têtes émettrices** ; cet équipement permet de relever à distance l'index du compteur via la technologie radio fréquence, un outil ergonomique pour améliorer la fiabilité et l'efficacité de la relève.

2025		
 COMMUNES	 NOMBRE ABONNÉS	 TÊTE ÉMETTRICE
AUGE	84	84
BETETE	326	325
BLAUDEIX	80	81
BORD SAINT GEORGES	301	301
BOUSSAC	1021	1001
BOUSSAC - BOURG	511	506
BUDELIERE	382	380
BUSSIERE SAINT GEORGES	193	192
CHAMBON SUR VOUEIZE	623	598
CLUGNAT	568	566
DOMEYROT	219	219
EVAUX LES BAINS	989	966
GOUZON	889	888
JALESCHES	87	87
JARNAGES	330	330
LA CELLE SOUS GOUZON	114	114
LADAPEYRE	282	282
LAVAUFRANCHE	186	186
LEPAUD	265	266
LEYRAT	103	102
LUSSAT	321	321
MALLERET BOUSSAC	168	168
NOUHANT	205	205
NOUZERINES	223	224
PARSAC	531	530
PIONNAT	494	0
SAINT HILAIRE LA PLAINE	139	0
SAINT MARIEN	169	169
SAINT PIERRE LE BOST	115	115
SAINT SILVAIN BAS LE ROC	293	294
ST-SILVAIN SOUS TOULX	137	137
SOUMANS	453	451
TOULX SAINTE CROIX	279	278
TROIS-FONDS	96	95
VERNEIGES	63	62
VIERSAT	181	179
TOTAUX	11 420	10 702

- **Abonnés ayant opté pour le prélèvement de leur facture d'eau :**

Le Syndicat Confluence Eaux propose le prélèvement automatique des factures d'eau à ses abonnés.

Nombre d'abonnés total	11 332	11 420
PRÉLÈVEMENT AUTO	2024	2025
AUGE	7	7
BETETE	0	52
BLAUDEIX	11	11
BORD SAINT GEORGES	35	35
BOUSSAC	0	200
BOUSSAC - BOURG	0	101
BUDELIERE	0	40
BUSSIERE SAINT GEORGES	0	29
CHAMBON SUR VOUEIZE	0	47
CLUGNAT	0	98
DOMEYROT	24	28
EVAUX LES BAINS	17	143
GOUZON	87	87
JALESCHES	8	9
JARNAGES	29	30
LA CELLE SOUS GOUZON	3	4
LADAPEYRE	31	32
LAVAUFRANCHE	0	30
LEPAUD	25	22
LEYRAT	0	15
LUSSAT	32	37
MALLERET BOUSSAC	0	27
NOUHANT	17	20
NOUZERINES	0	46
PARSAC-RIMONDEIX	54	67
PIONNAT	0	154
SAINT HILAIRE LA PLAINE	0	46
SAINT MARIEN	0	27
SAINT PIERRE LE BOST	0	19
SAINT SILVAIN BAS LE ROC	0	49
ST-SILVAIN SOUS TOULX	20	19
SOUMANS	0	80
TOULX SAINTE CROIX	0	63
TROIS-FONDS	14	13
VERNEIGES	7	9
VIERSAT	14	13
TOTAL PRÉLEVÉS	435	1 709
	3,84% prélevés	14,96% prélevés

Au 31.12.2025, 1 709 abonnés ont choisi le prélèvement automatique.

- Abonnés ayant opté pour la mensualisation de leur

MENSUALISATION	2024	2025
Nombre d'abonnés total	11 332	11 420
AUGE	17	17
BETETE	30	38
BLAUDEIX	15	
BORD SAINT GEORGES	54	60
BOUSSAC	62	82
BOUSSAC - BOURG	50	57
BUDELIERE	0	100
BUSSIERE SAINT GEORGES	24	25
CHAMBON SUR VOUEIZE	0	117
CLUGNAT	36	45
DOMEYROT	22	21
EVAUX LES BAINS	0	285
GOUZON	189	205
JALESCHES	6	5
JARNAGES	43	43
LA CELLE SOUS GOUZON	18	21
LADAPEYRE	40	40
LAVAUFRANCHE	11	15
LEPAUD	29	33
LEYRAT	7	10
LUSSAT	38	37
MALLERET BOUSSAC	10	10
NOUHANT	30	32
NOUZERINES	11	14
PARSAC-RIMONDEIX	93	119
PIONNAT	14	14
SAINT HILAIRE LA PLAINE	7	7
SAINT MARIEN	14	15
SAINT PIERRE LE BOST	6	8
SAINT SILVAIN BAS LE ROC	25	31
ST-SILVAIN SOUS TOULX	13	17
SOUMANS	36	42
TOULX SAINTE CROIX	14	19
TROIS-FONDS	15	17
VERNEIGES	5	7
VIERSAT	37	37
TOTAL MENSUALISÉS	1 021	1 645
	9,01% mensualisés	14,40% mensualisés

Au 31.12.2025, 1 645 abonnés ont choisi la mensualisation de leurs factures d'eau potable.

Le Syndicat Confluence Eaux est alimenté par plusieurs ressources (13)

- Forage Réville-La Brèche GOUZON
- Fontjouanet BETETE
- Les Meris BOUSSAC BOURG

Plus utilisées :

- Forage Varennes 1 LUSSAT
- Forage Varennes 2 LUSSAT
- Forage Bois du Râteau LA CELLE SOUS GOUZON

- Retenue Les Martinats BOUSSAC BOURG
- Etables CLUGNAT
- La Sagne NOUZERINES
- Petit Bougnat SAINT MARIEN
- Les Bordes TOULX STE CROIX
- Chatenet TOULX STE CROIX
- Les Maisons TOULX STE CROIX

LES OUVRAGES

- Stations de traitement :

1	Commune	Nom
	LUSSAT	Varennes
	(Plus en activité pour la consommation humaine)	
	Débit nominal :	150 m³/h
	Désarséniation :	Filtration sur G.E.H. (2 filtres de diamètre 2,20 m)
	Désinfection :	1 module d'irradiation UV (150 m³/h) + 1 poste de désinfection au chlore gazeux.



Station de Traitement Varennes Lussat



2	Commune	Nom
	BOUSSAC BOURG	Martinats
	Débit nominal :	100 m³/h
	Traitement complet :	Décantation, filtre à sable, ozonation, filtre à CAG
	Désinfection :	Chlore Gazeux

- Stations de pompage :**

COMMUNE	LIEU DIT
Bétête	Station route des Héros
Bord Saint Georges	Chabanaud
Boussac Bourg	Les Méris
Clugnat	Station d'Etables
Domeyrot	Domeyrot
Gouzon	Réville
La Celle sous Gouzon	Bois du Râteau
Ladapeyre	Le Coudard
Lussat	Varennes 1
Lussat	Varennes 2
Nouhant	Renardive
Nouzerines	Station de l'Age
Saint-Marien	Le Petit Bougnat
Soumans	Montebras
Toulx Sainte Croix	Les Bordes



- Surpresseurs :**

COMMUNE	LIEU DIT
Boussac	Dagard
Boussac Bourg	La Léchère
Clugnat	Doméranges
Clugnat	Ligondeix
Jalesches	Le Chezeaud
Lépaud	Le Bourg
Leyrat	Les Souhairs
Lussat	Besse Mathieu
Soumans	Le Monturet
Soumans	Bellefaye
Soumans	Montebras
Toulx Ste Croix	La Mazeire
Toulx Ste Croix	La Fayette
Trois Fonds	Ventenat



• **Réservoirs :**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

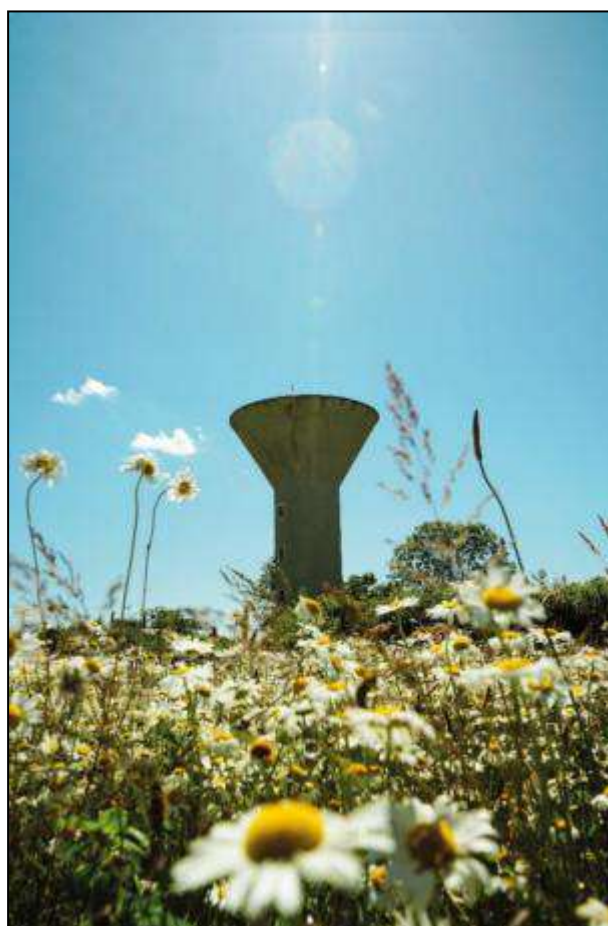
Publié le

S²LOW

ID : 023-200103091-20260629-202658RPQSEAU-DE

Bétête	Le Combret
Bord St Georges	Bornet
Boussac	Boussac
Boussac Bourg	Merveranges
Boussac Bourg	Poinsouze
Budelière	Vernude
Bussière Saint Georges	Maison Rouge
Bussière Saint Georges	Bussière St Georges
Chambon Sur Voueize	Les Puits
Clugnat	Mazeau
Clugnat	Ligondeix
Clugnat	Poussangette
Clugnat	Poussange
Clugnat	Grand-Mont
Clugnat	Doméranges
Domeyrot	Le Mas
Evaux les Bains	Chaux
Jalesches	Le Chezeaud
Jalesches	Molles
Jarnages	La Roussille
Ladapeyre	Le Coudard

Lépaud	Le Bourg
Leyrat	Les Souhais
Lussat	Les Loges
Lussat	Besse Mathieu
Nouhant	Renardive
Nouhant	Les Trois Taillants
Nouzerines	La Sciauve
Nouzerines	Le Grand Mery
Saint Julien La Genête	Les Bordes
Saint Silvain Bas le Roc	La Roche
Saint-Silvain Sous Toulx	Chatenet
Soumans	Montebras
Soumans	Bellefaye
Toulx Ste Croix	Le Bourg
Toulx Ste Croix	Le Bourg
Toulx Ste Croix	Les Plenisses
Toulx Ste Croix	La Mazeire (Châtenet)
Toulx Ste Croix	Les Bordes
Toulx Ste Croix	Les Maisons
Trois-Fonds	Ventenat (3 cuves)
Viersat	La Potence



LINÉAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENT) :

Le Syndicat Mixte Confluence Eaux compte **1232 km** de canalisations grand diamètre.

2 - LES VOLUMES

- Volume d'eau prélevé (2025) :**

VOLUME PRÉLEVÉ

Commune	Nom	Volume prélevé 2025 en m ³	Pourcentage
LA CELLE SOUS GOUZON	Bois du Rateau	0	0
GOUZON	Puits Réville	0	0
LUSSAT	Varenne n°1	0	0
LUSSAT	Varenne n°2	0	0
BETETE	Fontjouanet	33 184	6,28 %
BOUSSAC BOURG	Les Méris	16 517	3,12 %
BOUSSAC BOURG	Les Martinats	202 155	38,27 %
CLUGNAT	Les Étables	39 559	7,49 %
CLUGNAT	Vernade	13 051	2,47 %
NOUZERINES	La Sagne	29 008	5,49 %
SAINT MARIEN	Petit Bougnat	0	0
TOULX SAINTE CROIX	Les Bordes	74 533	14,11 %
TOULX SAINTE CROIX	Chatenet	37 823	7,16 %
TOULX SAINTE CROIX	Mathelin	12 235	2,32 %
TOULX SAINTE CROIX	Les Maisons	18 027	3,41 %
SAINT YRIEIX LES BOIS	Maspommier	17 482	3,31 %
SAINT YRIEIX LES BOIS	Tigoulet	34 647	6,56 %
TOTAL		528 218	100 %

Le Syndicat Mixte Confluence Eaux a prélevé 528 218 m³ d'eau pour les besoins de l'exercice 2025.

Le plus grand volume prélevé concerne la station des Martinats à Boussac-Bourg qui représente **38,27 %** des ressources du Syndicat, suivi par la station des Bordes à Toulx Sainte Croix qui totalise **14,11 %**.

• **Volume produit :**

Volume d'eau produit : 528 218 m³

, Station des Martinats, Eaux des Captages,

Indicateur VP.039 Volume produit : 528 218 m³

• **Achat d'eau (interconnexions) (2025) :**

ACHAT D'EAU

Syndicats	Commune	Nom	Volume acheté 2025 (m ³)
SIAEP DE LA ROZEILLE	CHAMBON SUR VOUEIZE	Dol	7 721
	EVAUX LES BAINS	Combaudet Clavaud	1 422
	CHAMBON SUR VOUEIZE	Courbange	7 170
	EVAUX LES BAINS	Grand Tornage	2 596
	EVAUX LES BAINS	Lonlevade	8 097
	EVAUX LES BAINS	Roche Monchabrole	1 541
	EVAUX LES BAINS	Les Bordes	158 782
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER (Nouvelle interconnexion)	CONFLUENCE EAUX	Les Carolles	410 401
	NOUHANT	Trois taillants	53 630
SIAEP DE SAINT LOUP SAINT CHABRAIS	GOUZON	Route de Saint Loup	14
ST DIZIER LES DOMAINES	CLUGNAT	Etable	1 944
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET	ST HILAIRE LA PLAINE / PIONNAT		22 044
TOTAL			675 362

Le Syndicat Mixte Confluence Eaux a acheté 675 362 m³ d'eau pour l'année 2025.

Indicateur VP0.60 Volume importé : 675 362 m³

• **Volume vendu (2025) :**

	2025
Volume vendu en m ³	859 619

Indicateur VP.063 Volume comptabilisé domestique : 859 619 m³

- **Autre volume :**

Volume de service de réseau (nettoyage réservoirs, purges, nettoyage filtres de la station de traitement et des **Martinats**...) :

2024	2025
85 000 m ³	70 000 m ³

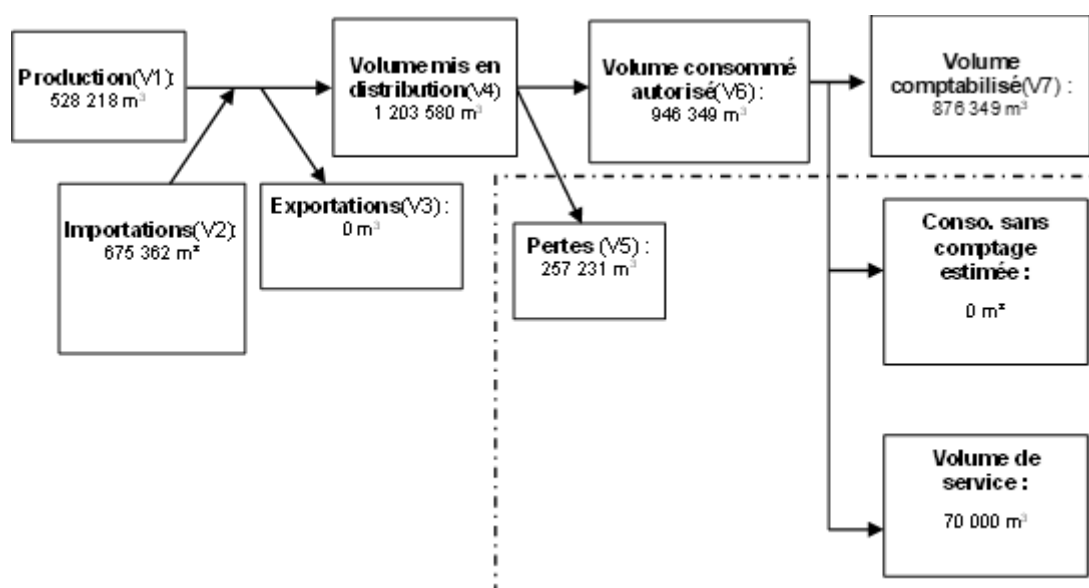
Indicateur P105.3 Volume non compté : 70 000 m³

Exemple : l'eau de service usine des **Martinats** = 19 730 m³

- **Volume consommé autorisés :**

Volume consommé autorisé pour 2025 = **946 349 m³**

- **Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'année 2025 :**



3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_4 + V_5}{V_1 + V_2} \times 100$$

3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 023-200103091-20260629-202658RPQSEAU-DE



- **Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :**

$$\text{Calcul rendement : } \frac{946\,349}{528\,218 + 675\,362} \times 100 = 78,6 \%$$

Le rendement pour l'année 2025 est de 78,6 %

- **Indice linéaire des volumes non comptés :**

Indice linéaire des volumes non comptés = $\frac{\text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{volume comptabilisé (V7)}}{\text{x linéaire du réseau de desserte en km}}$ = 365

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés : } \frac{1\,203\,580 - 876\,349}{365 \times 1232} = 0,73 \text{ m}^3/\text{j/km}$$

- **Indice linéaire de pertes en réseau :**

Indice linéaire des pertes en réseau = $\frac{\text{volume mis en distribution (V4)} - \text{volume consommé autorisé (V6)}}{\text{x linéaire du réseau de desserte en km}}$ = 365

$$\text{Indice linéaire des pertes de réseau : } \frac{1\,203\,580 - 946\,349}{365 \times 1232} = 0,57 \text{ m}^3/\text{j/km}$$

L'indice linéaire des pertes en réseau pour 2025 est de 0,57 m³/j/km

D'après le référentiel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le tableau suivant est obtenu :

Type	Rural	Semi-rural
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP

- **Interventions sur le réseau : DT déclaration de travaux / DICT Déclaration d'intention de Commencement de Travaux :**

Confluence eaux a répondu à **475** DT/DICT en 2025

- **Travaux liés à l'exploitation du réseau et des ouvrages :**

Service technique :

Régie directe : 22 agents dont 12 agents au service technique

**Exploitation en 2025 :**

	2024	
Branchements neufs et/ou branchements parcelles viabilisées	52	49
Réouvertures	18	24
Fermetures définitives	29	46
Fermeture provisoire	1	7
Nombre de devis établis		92
Nombre de travaux réalisés		48

Montant des devis établis (HT en €)		75 476,89€
Montant facturé (HT en €)		75 920,39€
Différence		443,50€
Facturé HT en €	Coût direct des travaux calculé sur un coût moyen sans les frais généraux	Différence
75 920,39€	63 253,45€	12 666,94€

Interventions urgentes :

Canalisation	13
Branchement	8
Déplacement non justifié	1
Total	22

Travaux équipements hydraulique :

Confluence eaux			
Changement vanne	11		
Changement tube allonge	4		
Recherche bouche à clé	1		
Création purge	2		
Remplacement purge	1		
Changement ventouse	6		
Changement antenne	1		
Pose poteau incendie	1		
Changement hydro	5		
Maintenance hydro	4		
		Entreprise extérieur : Pinel	
		Robinet flotteur réparation	2
		Stabilisateur de pression	4
		Reducteur de pression	4
		Poste de régulation maintenance	16
		Poste de régulation contrôle	38

Montant des astreintes :

2024 : 16 238,40 €

2025 : 16 875,20 €

4 – LES INDICATEURS FINANCIERS :

- Prix de l'eau :**

Tarif au 1^{er} janvier 2025 Délibération du comité syndical du 10 décembre 2024

FACTURATION ANNUELLE 2025			
PARTICULIERS / PROFESSIONNELS / TOUT ABONNÉ	HT	TVA	TTC
Part fixe	127.97 €	5,50%	135 €
Part fixe habitat collectif	127.97 €	5,50%	135 €
Part fixe abonnement agricole	127.97 €	5,50%	135 €

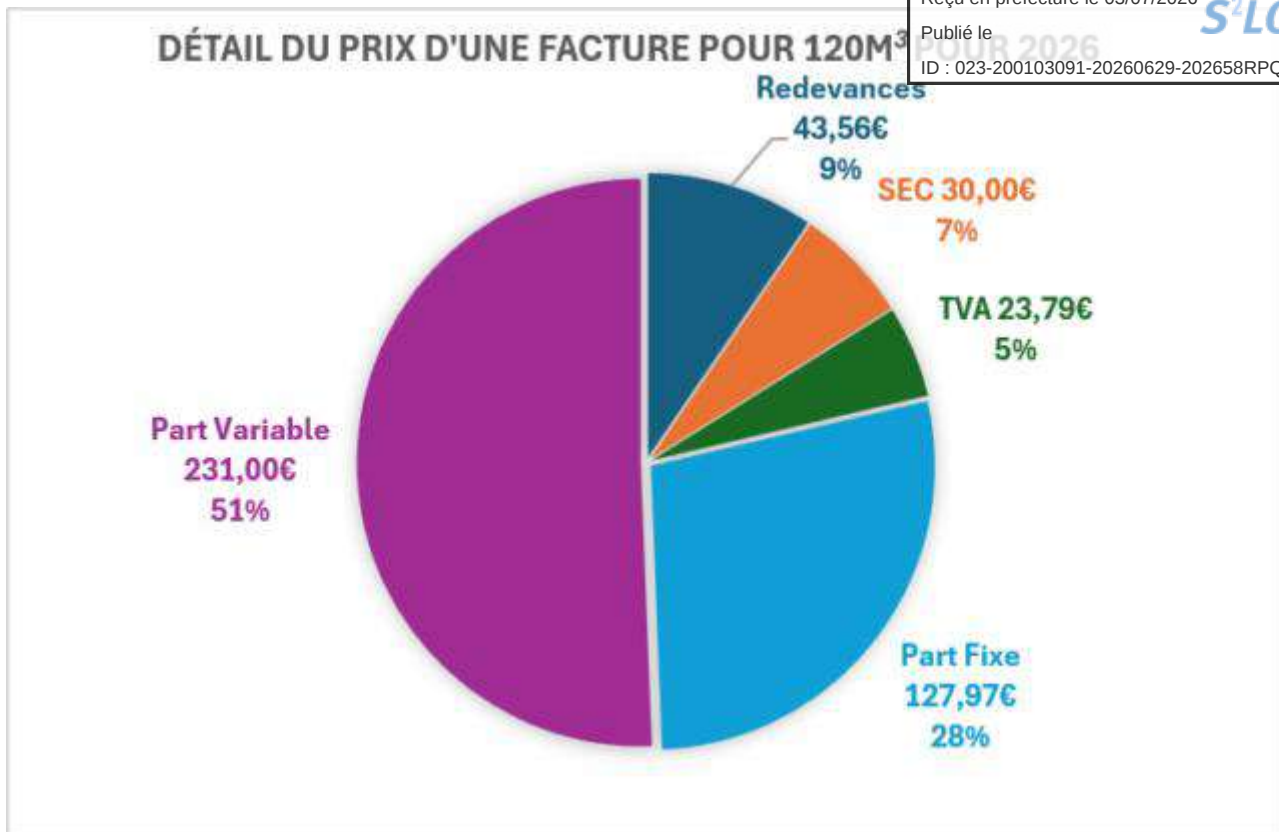
		FACTURATION ANNUELLE 2025		
		HT	TVA	TTC
PARTICULIERS	Part variable < 100m ³ annuels	1,90 €	5,50%	2,00 €
	Part variable > 100m ³ annuels	2,05 €	5,50%	2,16 €
PROFESSIONNELS	Part variable	1,90 €	5,50%	2,00 €
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU LOIRE ET BRETAGNE	Sur la consommation d'eau potable	0,33 €	5,50%	0,35 €
	Pour la performance des réseaux d'eau potable	0,02 €	5,50%	0,02 €
REDEVANCES SYNDICAT DES EAUX CREUSOISES	Redevance	0,20 €	5,50%	0,21 €



- Facture d'eau potable du Syndicat Mixte Confluence
fixe + consommation) :

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Récapitulatif pour 120 m³	2024	2025	2026
FACTURATION JUIN 1/2 PART FIXE	FACTURATION JUIN 1/2 PART FIXE			
	½ Part Fixe HT	63,98 €	63,98 €	63,98 €
	TVA 5.5%	3,52 €	3,52 €	3,52 €
	TOTAL TTC	67,50 €	67,50 €	67,50 €
FACTURATION NOVEMBRE 1/2 PART FIXE + CONSOMMATION	FACTURATION NOVEMBRE 1/2 PART FIXE + CONSOMMATION			
	½ Part Fixe	63,98 €	63,98 €	63,98 €
	Part variable < 100 m³ annuels HT	190,00 €	190,00 €	190,00 €
	100 m³ x 1,90			
	Part variable > 100 m³ annuels HT	41,00 €	41,00 €	41,00 €
	20 m³ x 2,05			
	Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'eau Loire Bretagne) HT	27,60 €	39,60 €	38.40 €
	120 m³ x 0.32	0.23€ HT en 2024	0.33€ HT en 2025	
	Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau Loire Bretagne) HT			
	120 m³ x 0,043			
	Redevance Syndicat des Eaux Creusoises (SEC 23) HT - x120m³	24,00 € 0.20€ HT	24,00 € 0.20€ HT	30,00 € 0.25€ HT
	Total HT	346,78 €	360,98 €	368,54 €
	TVA 5.5%	19,07 €	19,85 €	20,26 €
	TOTAL TTC	365,85 €	380,83 €	388,80 €
TOTAL HT POUR L'ANNÉE		410,76 €	424,97 €	432.53 €
TVA 5.5%		22,59 €	23,37 €	23,78 €
TOTAL TTC POUR L'ANNÉE		433,35 €	448,34 €	456,32 €
Prix TTC au m³		3,60 € TTC / m³	3,63 € TTC / m³	3,80 € TTC / m³

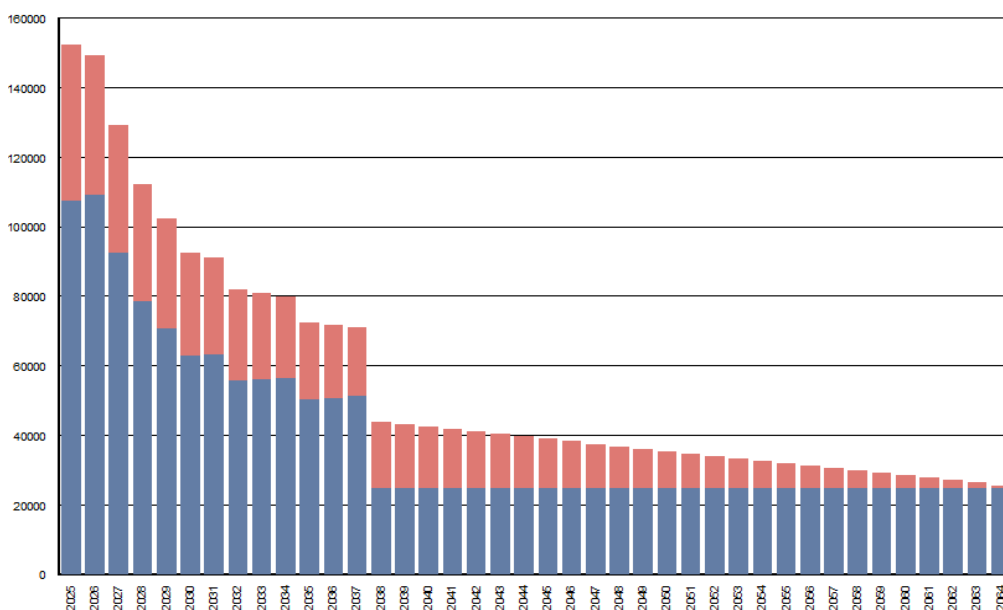


Indicateur VP.179 – Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture au 01.01.2025 : 73,56 €

Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 01.01.2026 : 3,80€

- Etat et durée d'extinction de la dette de la collectivité**

EXTINCTION DE LA DETTE
TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE



Durée jusqu'en 2064
avec le prêt
d'interconnexion, soit
39 ans. Durée de 11
ans sans ce projet.

VP.182 Encours total de la dette (capital restant du au 31.12 de l'année N) : 1 581 011,38 €

VP.183 Epargne brute annuelle : recettes réelles – dépenses réelles (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) : 771 450,12 €

- Dépenses de fonctionnement – Année 2025 :**

Extrait du compte financier unique de l'exercice 2025 :

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libelle	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Credits employés (ou restant à employer)			Credits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 062 822,00	1 869 675,32			1 193 146,68
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 039 080,00	895 135,32			143 944,68
014	ATTENDUON DE PRODUITS	130 000,00	122 785,00			7 215,00
65	Autres charges de gestion courante	79 300,00	61 592,85			17 707,15
	Total des dépenses de gestion courante	4 311 202,00	2 949 188,49			1 362 013,51
66	Charges financières	43 951,00	50 232,94	-10 354,22		4 072,28
67	Charges exceptionnelles	23 553,00	23 491,40			61,60
68	Dotations aux provisions (1)	15 000,00	15 000,00			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	4 393 706,00	3 037 912,83	-10 354,22		1 366 147,39
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 361 622,00				3 361 622,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (2)	706 883,00	706 760,59			122,41
043	Opér. d'ordre d'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	4 068 505,00	706 760,59			3 361 744,41
	TOTAL	8 462 211,00	3 744 673,42	-10 354,22		4 727 891,80

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libelle	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Credits employés (ou restant à employer)			Credits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENDUON DE CHARGES	5 000,00	32 329,71			
70	Produits des services du domaine à ventes diverses	3 616 940,46	3 617 357,82			
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	59 475,00	26 685,66			32 789,34
75	Autres produits de gestion courante	15 250,00	32 633,25			
	Total des recettes de gestion courante	3 696 665,46	3 709 006,44			32 789,34
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 490,00	19 981,56			
78	Reprises sur provisions (1)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	3 698 155,46	3 728 988,00			32 789,34
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (2)	150 235,00	150 159,20			75,80
043	Opér. d'ordre d'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	150 235,00	150 159,20			75,80
	TOTAL	3 848 390,46	3 879 147,20			32 865,14

Pour information R 002 Excédent
d'exploitation reporté de N-1 (3)

4 613 820,54

- Taux d'impayés :**

	au 31/12/2024 sur l'année 2023	au 31/12/2025 sur l'année 2024
VP. 268 Montant restant impayé	353 013,06 €	875 737,40 €
VP.185 Montant TTC facturé au titre de l'année N-1 pour l'année du RPQS en cours	2 237 182,15 €	3 975 083,37 €
P154.0 Taux d'impayé sur les factures d'eau	15,78%	22.03%

5 – INDICATEURS DE PERFORMANCE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 023-200103091-20260629-202658RPQSEAU-DE

- **Qualité de l'eau :**

Confluence eaux compte 14 UDI (unités de distribution) :

Bassin de Gouzon, Bétête, Boussac-Soumans, Clugnat Bourg, Evaux Budelière Chambon, Nouzerines, Pionnat, St Hilaire La Plaine, Toulx Ste Croix, Bussière St Georges, Clugnat Poussanges, Lavaufanche Bordessoule, St Marien St Pierre le Bost, Toulx Ste Croix Chaubier ;

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de Santé et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
023000489	LES MARTINATS	TTP	600	4		6	1
023000523	ETABLES - CLUGNAT	TTP	110	2		2	
023000824	MERVERANGES	TTP	625	2		4	
023001255	MAISON ROUGE	TTP	100	2		4	
023001524	LE COMBRET - BETETE	TTP	120	2		2	
023001532	POUSSANGETTE - CLUGNAT	TTP	56	2		2	
023001562	LES MAISONS	TTP	20	1		1	
023001563	LES PLÉNISSES	TTP	366	2		2	
023001608	LE GRAND MÉRY - NOUZERINES	TTP	80	2		2	
023001612	LA MAZEIRE - CHATENET - TOULX	TTP	15	1		2	
023001664	PIERRE GROSSE - ST HILAIRE	TTP	162	2		2	
023002053	LES BORDES	TTP	60	2		2	
023004150	LIVRAISON PRAT - RIVE GAUCHE CHER	TTP	1500	7		7	
023000009	BETETE	UDI	389	3		3	
023000031	CLUGNAT BOURG	UDI	391	3		3	
023000032	CLUGNAT POUSSANGES	UDI	248	3		3	
023000094	NOUZERINES	UDI	237	3		3	
023000182	BASSIN DE GOUZON	UDI	5850	18		18	
023000185	BUSSIÈRE ST GEORGES - LAVAUFANC	UDI	1227	8		8	
023000186	ST MARIEN ST PIERRE LE BOST	UDI	479	3		3	
023000187	BOUSSAC SOUMANS LEYRAT	UDI	2334	9		9	
023000188	LAVAUFANCHE BORDESSOULE	UDI	30	3		3	
023000196	EVAUX BUDELIÈRE CHAMBON	UDI	2789	10		10	
023000232	ST HILAIRE LA PLAINE	UDI	333	3		3	
023000808	TOULX SAINTE CROIX CHAUBIER	UDI	41	2		2	
023001666	PIONNAT	UDI	841	9		9	
023002054	TOULX STE CROIX CHANON	UDI	224	3		11	
Total				111		126	1
Taux de conformité				100,0 %		99,2 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m³/j pour les CAP/MCA/TTP





Les résultats d'analyse sont disponibles sur internet

Nombre d'analyses du
Syndicat dans le cadre
du contrôle sanitaire :

185

Coût des analyses d'eau
pour l'année 2024 :

33 943,47€ H.T.



Qualité de l'eau potable
Ministère des Solidarités et de la Santé

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

Le Syndicat Mixte Confluence Eaux a un plan du réseau AEP sur les fonds cadastraux des 35 communes (nature et diamètre de la canalisation, localisation et description des ouvrages, localisation des branchements et interface avec le logiciel de facturation) en SIG (système d'information géographique) : logiciel ZOGRAPH.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	

VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120		113

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Indicateur P103.2B : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux : 113

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour le Syndicat Mixte Confluence Eaux est de 113 points.

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% *Avis de l'hydrogéologue rendu*

50% *Dossier déposé en préfecture*

60% *Arrêté préfectoral*

80% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*

100% *Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*



Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
023000524	ETABLES 1 GAUCHE - CLUGNAT	1	N	TE	16/03/2009	20/12/2007	07/09/2009	28/06/2011	60%
023000525	ETABLES 2 DROIT- CLUGNAT	121	N	TE	16/03/2009	20/12/2007	07/09/2009	28/06/2011	60%
023000250	FONT JOUANEE 1 - BETETE	69	O	TE	06/07/1997	24/04/1997	12/07/1997	05/08/1999	60%
023000249	FONT JOUANEE 2 - BETETE	22	O	TE	12/07/1997	24/04/1997	12/07/1997	05/08/1999	60%
023000753	FORAGE DE BETETE	69	O	TE	06/09/1997	24/04/1997	06/09/1997	05/08/1999	60%
023000456	GOUTTE NOIRE	1	N	TE	05/04/2016	14/11/2011	02/11/2015	19/07/2017	60%
023001818	LA MAZEIRE 1 (B)	1	N	TE	05/04/2016	14/11/2011	02/11/2015	19/07/2017	60%
023000776	LA MAZEIRE 2 (A)	75	N	TE	05/04/2016	14/11/2011	02/11/2015	19/07/2017	60%
023000322	LA SAGNE - NOUZERINES	86	N	TE	02/03/2012	10/11/2011	10/04/2012	18/07/2014	60%
023000265	LA VERNADE - CLUGNAT	52	N	TE	16/03/2009	20/12/2007	07/09/2009	28/06/2011	60%
023000655	LE BEROUX	800	O	TE	13/12/2006	08/01/1999	29/01/2007	05/02/2008	60%
023000720	LE MASPOMMIER 1G	26	ON	TE	23/10/1997	01/02/1998	23/10/1997	11/02/2003	80%
023000721	LE MASPOMMIER 2INT	15	ON	TE	23/10/1997	14/03/1975	23/10/1997	11/02/2003	80%
023000722	LE MASPOMMIER 3D	13	ON	TE	23/10/1997	01/01/1998	23/10/1997	11/02/2003	80%
023000459	LE PETIT BOUGNAT	108	N	TE	05/04/2016	23/11/2012	02/11/2015	19/07/2017	60%
023000455	LES BORDES C	192	N	TE	05/04/2016	14/11/2011	02/11/2015	19/07/2017	60%
023000251	LES HEROS	119	O	TE	06/07/1997	24/04/1997	12/07/1997	05/08/1999	60%
023000461	LES MAISONS	90	N	TE	05/04/2016	01/10/2011	02/11/2015	19/07/2017	60%
023000723	LE TIGOULET GOUTTES	76	ON	TE	23/10/1997	01/01/1998	23/10/1997	11/02/2003	80%
023000458	MATHELIN 1	15	N	TE	05/04/2016	14/11/2011	02/11/2015	19/07/2017	60%
023003055	MATHELIN 2	15	N	TE	05/04/2016	14/11/2011	02/11/2015	19/07/2017	60%
023000323	PUITS CHEZ MERLIN - NOUZERINES	72	N	TE	02/03/2012	10/11/2011	10/04/2012	18/07/2014	60%
023000446	PUITS DE REVILLE	207	ON	TE				21/04/1972	80%
023000460	PUITS DES MERIS	175	N	TE	05/04/2016	29/05/2017	02/11/2015	19/07/2017	60%
023000447	PUITS DE VARENNES 1	783	ON	TE				21/04/1972	80%
023000448	PUITS DE VARENNES 2	320	ON	TE	26/03/2010	23/04/2009	12/10/2010	01/08/2012	80%
023000445	PUITS DU BOIS RATEAU	160	ON	TE				21/04/1972	80%
023000724	TIGOULET 1+2	86	ON	TE	23/10/1997	01/02/1998	23/10/1997	11/02/2003	80%
Indice consolidé /UGE									68,9 %

• **Délai maximal d'ouverture des branchements :**

✓ **Installation d'un nouveau branchement d'eau pour l'année 2024 :**

* Le Syndicat Mixte Confluence Eaux établit le devis sous 15 jours après réception de la demande.

* la réalisation des travaux se fait au plus tard dans les 02 mois après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives.

* une mise en service de l'alimentation en eau se fait après réception du contrat d'abonnement au service public de l'alimentation en eau potable.

Délai d'ouverture des branchements : 60 jours

• **Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements :**

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{Nombre total d'ouverture de branchements}} \times 100 = \frac{49}{49} \times 100 = 100\%$$

Le taux de respect de ce délai est de **100 %**.

Indicateur P152.1 Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés : 100 %

• **Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées :**

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement de factures.

Pour l'année 2025, 0 interruption(s) de service non programmé ont été dénombrées (32 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (2,82 en 2024).

☞ **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés =**

$$\frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmés}}{\text{Nombre d'abonnés au service}} \times 1000 = \frac{32}{11\,420} \times 1000 = 2.82\%$$

Indicateur P151.1 Fréquence des interruptions de service non-programmés : 2.82

• **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :**

<u>Travaux réseaux fuyards :</u>	<u>Exercice</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
SALVEUR : 2100m	Linéaire renouvelé en km	4,350	2,1

Taux de renouvellement des réseaux : Non calculé pour l'ensemble du territoire sur 5 ans.

6 – LES FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

• Branchement en plomb :

La législation prévoit l'abaissement de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25.12.2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Le Syndicat Mixte Confluence Eaux n'a aucun branchement AEP en plomb.

• Travaux - Investissements – Année 2025 :

TRAVAUX ENGAGÉS

• Travaux d'interconnexions entre le SIVOM Rive Gauche du Cher via le SMEA Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier :

Maitrise d'œuvre : Cabinet LARBRE, 228 287.50€ HT (montant du marché)

Marché de travaux : Entreprises ALZIN (lot 1 et 2), Entreprises EBL, Migliori, TPCRB, Trullen (lot 3 et 4)

Estimation du projet : 9 346 000€

Travaux en cours, subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental de la Creuse et la DETR.

• Réseaux fuyards :

Travaux en cours sur 3 ans

Montant : 1 895 300 € HT

Travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental de la Creuse

• Economies d'eau : Opérations de sobriété (Accord de résilience) :

N° Opération	Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
1	Poste ETP à temps plein sur 2 ans (50 000 € x 2 ans)	100 000,00
	Frais de fonctionnement ETP sur 2 ans (12000 € x 2 ans)	24 000,00
	Sous-Total 1	124 000,00
2	Travaux d'économie d'eau dans les infrastructures publiques	100 000,00
3	Mise à disposition de 2 000 récupérateurs d'eau de pluie auprès des particuliers	470 000,00
4	Mise en place de la télé ou radio relève sur les compteurs de facturation – 6000 compteurs + télégestion	
	Mise en place de la radio relève ou télérelève – achat des têtes émettrices – concentrateur + télégestion	1 000 000,00
1-2-3-4	Frais de Communication (plaquette, impression, distribution)	25 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES	1 719 000,00

Station des Martinats : réfections électriques :

Travaux en cours

• Programme de travaux et d'investissement pour l'année 2026 :

- **Réfection canalisation sur le Viaduc de la Tardes** (Budelière-Evaux les Bains)
- Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire Confluence Eaux (schéma directeur + Plan Général de la Sécurité Sanitaire des Eaux, interconnexions...)
- **Réfection des canalisations fuyardes ;**
- **Fin de la rénovation électrique Station des Martinats** Boussac Bourg ;
- **Opération économies d'eau** : récupérateurs d'eau, étude sur les bâtiments publics ;
- **Etude et travaux du futur bâtiment** Impasse des Troènes 23600 BOUSSAC en vue d'accueillir agents techniques et administratifs ;

→ Montant financier HT des travaux engagés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). **= 12 960 300.00 €**

• Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant		



7 – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

- **Abandon de créances :**

Indicateur P109.0 Montant des actions de solidarité 0.0203 € / m³

- **Opération de coopération décentralisée :**



Les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1 du CGCT (possibilité des collectivités locales de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement) : Néantes pour le Syndicat Mixte Confluence Eaux.



8 – CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

S²LOW

ID : 023-200103091-20260629-202658RPQSEAU-DE

Tableau récapitulatif des indicateurs :

Indicateurs	2024	2025	2026
Population totale (hab)	15 397	15 507	En cours
Nombre d'abonnés	11 332	11 420	En cours
Entreprise Exploitant	Saur Communes St Hilaire et Pionnat	Saur Communes St Hilaire et Pionnat	En cours
Prix TTC du service pour 120 m ³ au 31.12.2024 €/m ³	433.35	448.97	432.53
	3.60	3.73	3.80
Volume prélevé	738 428		En cours
Volume produit	739 212	528 218	En cours
Volume acheté	370 771	675 362	En cours
Volume vendu	832 549	859 619	En cours
Rendement du réseau de distribution	78.20 %	78.60 %	En cours
Linéaire de réseau	1232	1232	En cours
Indice linéaire des volumes non comptés	0.73	0.73	En cours
Indice linéaire de pertes en réseau	0.54	0.57	En cours
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100	En cours
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99.46	99.20	En cours
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113	113	En cours
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	60 jours	60 jours	En cours
Montant des abandons de créances	17 708.62 €	17 072.19 €	En cours
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2.82	2.82	En cours
Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	En cours
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	40 ans	39 ans	En cours
Taux d'impayés sur les factures d'eau	15.78	22.03	En cours
Taux de réclamations	19 réclamations	80 réclamations	En cours

Le Syndicat Mixte Confluence Eaux, situé au nord-est du département de la Creuse, est né de la fusion de quatre syndicats d'alimentation en eau potable : Boussac, Bassin de Gouzon, Évaux-Chambon-Budelière et Deux Sources. Il exerce la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2024. La structure regroupe aujourd'hui 35 communes, soit 15 507 habitants et 11 420 abonnés, pour une gestion en régie directe, assurée par 22 agents de droit public et privé. Avec un réseau de 1 232 km de canalisations, Confluence Eaux affiche un rendement de 78.60 % et des indicateurs techniques satisfaisants.

Grâce à cette réorganisation territoriale, le syndicat est désormais en mesure d'assurer une alimentation en eau de qualité, fiable et durable pour l'ensemble des usagers, tout en menant une politique d'investissements structurants.

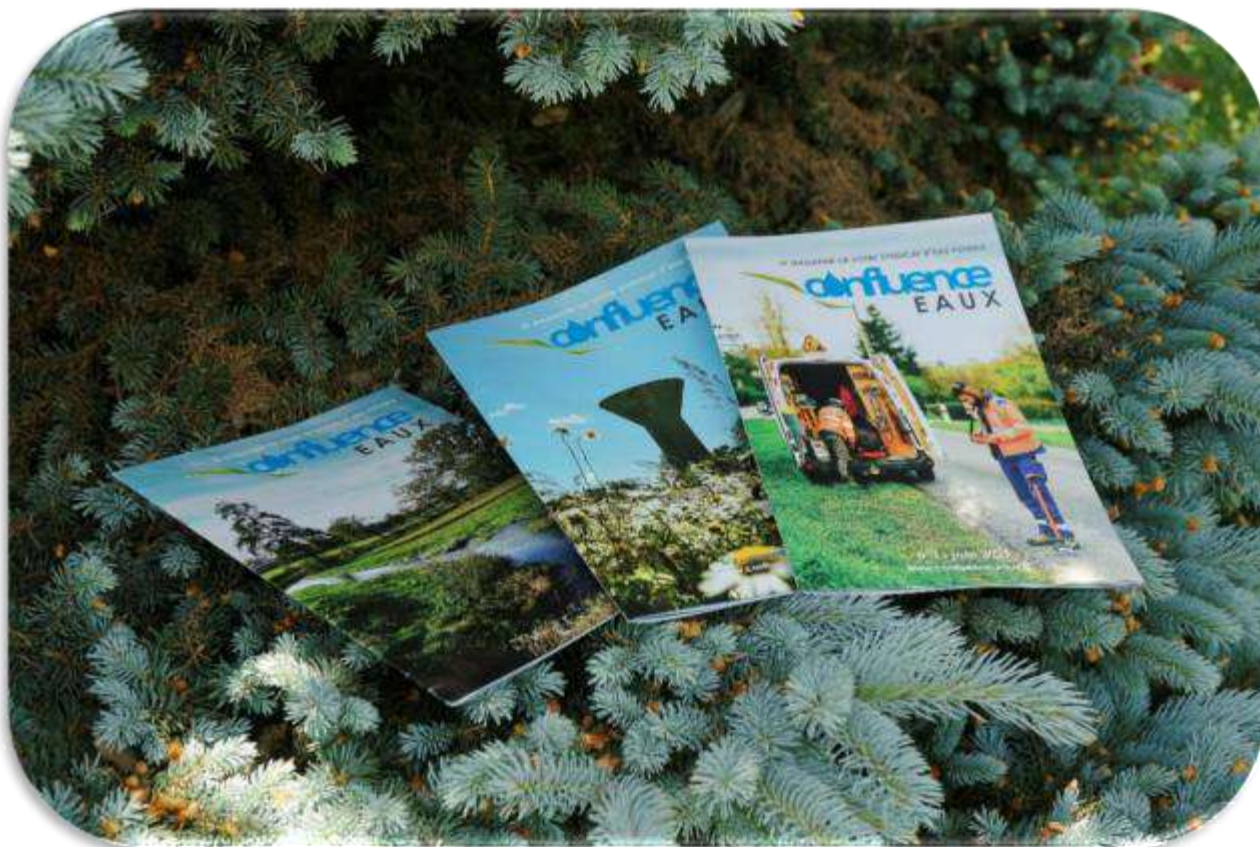
Grâce à l'accord de résilience de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du soutien financier du Conseil Départemental de la Creuse et de l'Etat, Confluence Eaux a engagé des travaux majeurs : interconnexion avec le SIVOM Rive Gauche du Cher via le SMEA, remplacement des canalisations vétustes, actions pour économiser la ressource en eau...

L'accès à une eau potable de qualité demeure un enjeu central de santé publique, Confluence Eaux s'efforce de répondre pleinement aux exigences réglementaires en vigueur, tout en anticipant les défis à venir.

Fait à Gouzon, le 29 juin 2026

Le Président,

Vincent TURPINAT



Syndicat Mixte CONFLUENCE EAUX - BC 78800

4 Rue du Château d'Eau

23600 BOUSSAC

Tél. : 05.55.52.35.55
contact@confluence-eaux.fr

SIRET : 20010309100019

AVIS DES SOMMES
PRELEVÉES
N° 012345

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUÉRÉT
3 AVENUE DE LAURE BP 102
23002 GUERET CEDEX
TÉL.: 05.55.52.42.72

Emis le : XX novembre 2025
N° sîret / 252 303 102 000 21 - N° TVA intracom :

XXX Yyy
Adresse de consommation
123 rue des Droits de l'Homme
23230 GOUZON

M. XXX Yyy
123 rue des Droits de l'Homme
23230 GOUZON

PERIODE : Part fixe +
consommation 2025

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
FACTURATION EAU GOUZON					
PART FIXE	1	127,97	7,04	5,50	127,97
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'eau Loire Bretagne)	120	0,33	1,51	5,50	39,60
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau Loire Bretagne)	120	0,02	0,13	5,50	2,40
Consommation Eau Potable Particuliers (Consommation Eau Potable - 100 m³)	100	1,90	10,45	5,50	190,00
Consommation Eau Potable Particuliers (Consommation Eau Potable Particuliers + 100 m³)	20	2,05	2,25	5,50	41,00
Redevance Syndicat des Eaux Creusaises 23 (Redevance SEC 23)	120	0,20	1,32	5,50	24,00
HORAIRES D'OUVERTURE : Mardi à Gouzon et le jeudi à Boussac 9h-12h30 / 13h30-17h					
Ce montant sera prélevé le : 15/01/2025					
Total Hors Taxe					424.97
Total T.V.A.					23.37
Total prélevé (€) :					448.34

Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00252 €/litres					
Coût de l'abonnement: 135,01000 €					
Détail T.V.A. Eau : (5,5 %) 19.19					
N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Conso. M³
12345678	101203	Compteur vu	31/12/2024-120	31/12/2026-240	120

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales par : N° sîret / 252 303 102 000 21 N° TVA intracom : FR 82

Exercice 2024 / X Bordereau XXX Titre X XXX

- Identification Créancier (I.C.S.) : FR42ZZZ898056
- Débiteur : XXXX - Banque : xxxxx
- R.U.M. (Référence Unique du Mandat de prélèvement) : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
- Compte Débité : IBAN : FR XX XXX XXX XXXX XXXX XXX BIC : XXXXXXXX
- Montant Prélevé : 368.17 € en date du : 15/01/2026

Historique de consommation

xxx

Comment régler votre créance envers la collectivité publique :

Par internet au moyen d'une carte bancaire. Vous êtes invité à vous connecter à l'adresse électronique suivante : www.payfip.gouv.fr et entrez les codes de connexion présents sur le recto de votre avis.

Par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Si vous avez déjà opté pour ce type de règlement, aucune démarche de votre part n'est nécessaire au recouvrement de ce présent avis ; Dans le cas contraire, si vous désirez souscrire à ce moyen de paiement, merci de prendre contact avec CONFLUENCE EAUX.

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de TRESOR PUBLIC. Merci de joindre le talon de ce présent avis à votre règlement, sans le coller ni l'agrafer, et de l'adresser au CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES - TSA 73980 - 92894 NANTERRE CEDEX 9

Par virement bancaire, au bénéfice du compte bancaire de SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUERET dont l'identification complète est la suivante : FR05 3000 1004 22C2 3000 0000 086 BDFEFRPPCCT.
Veuillez indiquer en zone "Objet / Libellé", le Code Budget BC76800 puis le numéro de la facture.

Par talon optique vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter : CONFLUENCE EAUX

Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception de l'avis de sommes à payer ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2^o de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Tout défaut de paiement pourra faire l'objet de poursuites engagées par le comptable public (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L.213-5 et L.213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2^o de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).



TERANA CREUSE

REÇU LE
10 AVR. 2025
CONFLUENCE EAUX

DE2550 EP

Dossier N° : 250321 010371 02

N° travail : 101100

CONFLUENCE EAUX SYNDICAT MIXTE

9 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

23230 GOUZON

Client	
Nom :	CONFLUENCE EAUX SYNDICAT MIXTE
Adresse :	9 PLACE DU CHAMP DE FOIRE 23230 GOUZON

Copie à :	
TERANA CREUSE T23	
ARS NOUVELLE AQUITAINE DD23	

Page 1/1

RAPPORT D'ANALYSE du 31/03/2025

INFORMATIONS PRELEVEMENTS :

Pt de surveillance : PSV0000001910

SORTIE RÉSERVOIR DE VENTENAT

N° Prélèvement :

N° Analyse : 1

Type eau : Eau distribuée après désinfection

Lieu précis : ROBINET

Prélevé par : LHOPITEAU VALERIE

Date de prélèvement : 27/03/2025 à 08 h 59

Date de dépôt au laboratoire : 27/03/2025

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL de type DIV

Date de début d'analyse : 27/03/2025

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses physico-chimiques					
v Arsenic	<1.00	µg/l	<10		NF EN ISO 17294-2

V = paramètre accrédité - EC = en cours d'analyse - NPP = nombre le plus probable - ILLUSIBL = illisible - UFC = Unité Formant Colonie - INCOMPT = incomptable

Les limites et références de qualité sont extraites de l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique.

- Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est inférieur à 1, le micro-organisme est non détecté dans le volume étudié.

- Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est égal à 1 ou 2, le résultat indique une présence de micro-organismes dans le volume étudié.

- Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est compris entre 3 et 9, le résultat correspond à un nombre estimé de micro-organismes dans le volume étudié.

Les données dont les résultats sont en italique sont fournies par le client ou la personne qu'il a désignée pour réaliser le prélèvement. Le laboratoire ne peut être tenu responsable de ces informations pouvant impacter la validité des résultats.



La technicienne physico-chimie des eaux

Nathalie Barachy
Nathalie BARACHY

L'accréditation de COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, signifiés par la mention V.

Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives. L'estimation des incertitudes est fournie sur demande.

Ce rapport d'analyse ne peut être reproduit partiellement, ni ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse.

42, route de Guéret - BP 3 - 23380 Ajain - Tél. 05 55 81 87 30 - creuse@labo-terana.fr
www.labo-terana.fr

